

Année Scolaire 2025-2026

Restauration Scolaire : Interne - Demi-pensionnaire et Externe

Le mode de calcul des factures d'internat et de demi-pension change radicalement. La région Nouvelle Aquitaine met en place une facturation solidaire en fonction du quotient familial.

Désormais les familles devront impérativement déclarer sur le site internet « SERENA » de la région leurs revenus afin de pouvoir déterminer le quotient familial servant au calcul de la facture.

<https://tarificationsolidaire.lycees.nouvelle-aquitaine.pro>

Cette déclaration devra se faire impérativement entre le **26 Aout 2025 et le 10 Octobre 2025**. Toute famille ne faisant pas cette déclaration dans les délais **se verra d'office placée au tarif maximum sans possibilité pour le lycée de BORDA de faire des modifications ou de corrections éventuelles.**

Pour tout, problème, précision ou information sur cette tarification le service fonctionnement des lycées reste à votre écoute à l'adresse suivante : tarification_srh@nouvelle-aquitaine.fr

En remplissant le document au dos vous allez indiquer le régime de restauration choisi en fonction de l'emploi du temps de votre enfant : (à rendre **impérativement** au bureau hébergement pour le Lundi 15 Septembre 2025) – choix possible :

- EXTERNE (A)
- Forfait INTERNE (B)
- Forfait Demi-pensionnaire 5 jours ©
- Forfait Demi-pensionnaire 4 jours (sauf le mercredi – Jour Fixe et non interchangeable) – (D)
- Forfait Demi-pensionnaire 3 jours (choix des jours de repas libre mais fixé pour une période complète)

Les EXTERNES peuvent déjeuner exceptionnellement en payant d'avance 5.55€ par repas via l'application « MY TURBO SELF » de votre enfant. Acheter les repas par 10 si votre enfant déjeune de manière aléatoire.

Pour les forfaits, tout repas pris en dehors des jours indiqués sur « le coupon retour » **sera facturé en plus du forfait au prix du repas Externe à 5.55€ – Payable via l'application « MY TURBO SELF »**

Pas de modification possible durant la période en cours. Seuls sont possibles les changements en JANVIER pour la période de JANVIER-MARS et en AVRIL pour la période AVRIL-JUILLET.

SEULS LES MODIFICATIONS PAR ECRIT SONT ACCEPTEES PAR LE BUREAU HEBERGEMENT

- Les factures sont éditées et transmises au responsable financier par mail uniquement.
- Le paiement se fait à réception de la facture, durant le trimestre en cours et non à la fin de la période.
- Les factures seront transmises en : Fin Octobre – Fin Janvier – Fin Avril.
- Le paiement se fait en priorité via EDUCONNECT par le responsable financier uniquement.
- **Il n'y a pas de prélèvements au lycée de BORDA.**
- Les remises de droit sont faites automatiquement dans le cas de : VOYAGES/SORTIES – STAGE – FERMETURE du SERVICE de RESTAURATION. - **Toute autre remise doit faire l'objet d'une demande de la famille auprès du bureau hébergement** (absence, maladie/hospitalisation, échange linguistique non gérés par le lycée). Fournir les pièces justificatives nécessaires par écrit ou par mail : hebergement.borda@ac-bordeaux.fr

A RETOURNER AU BUREAU HEBERGEMENT **AVANT LE 15 SEPTEMBRE 2025**

Attendez d'avoir l'emploi du temps de votre enfant

NOM de l'ELEVE : Prénom de l'ELEVE..... CLASSE

Pour que mon enfant puisse déjeuner au lycée de BORDA il doit

1. Créer son compte sur l'application « MY TURBO SELF » - sur le Smartphone de l'élève (Voir procédure sur le site du lycée)
2. Déterminer son coefficient familial via le site de la Région Nouvelle Aquitaine : (procédure SERENA)
3. Avoir retourné ce document complété et signé

DANS TOUT LES CAS INSCRIRE VOTRE ENFANT SUR LE SITE DE LA REGION - SERENA

 Cocher votre choix	Votre cas	Régime	Votre prix en fonction de votre Quotient Familial sur SERENA
A	Mon enfant ne déjeunera pas ou déjeunera très rarement (1 à 2 fois par semaine – Jours libres) ATTENTION : DEJEUNER AINSI DEVIENT VITE PLUS CHER QUE VOTRE FORFAIT !!!	EXTERNE	5.55€ par repas à payer en avance sur l'application «MY TURBO SELF » - mettre par 10 repas
B	Mon enfant déjeune, dine et dors au lycée durant la semaine) Facture à payer sur EDUCONNECT	INTERNE	De 1 147.70€ à 2 139.70€ par an (2 139.70€ en cas de non déclaration sur SERENA)
C	Mon enfant déjeune 5 jours par semaine, du lundi au vendredi. Facture à payer sur EDUCONNECT	DP5	De 395.60€ à 946.00€ par an (946.00€ en cas de non déclaration sur SERENA)
D	Mon enfant déjeune 4 jours par semaine – <u>OBLIGATOIREMENT</u> Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi. <u>Pas de panachage possible</u> Facture à payer sur EDUCONNECT	DP4	De 317.40€ à 759.00€ par an (759.00€ en cas de non déclaration sur SERENA) Si repas un mercredi il sera facturé 5.55€ par repas (voir A)
E	Mon enfant déjeune 3 jours par semaine – <u>Choix des jours possible mais fixe par période</u> (changement possible en janvier par écrit) Facture à payer sur EDUCONNECT <i>Cocher 3 jours ci dessous</i>	DP3	De 239.20€ à 572.00€ par an (572.00€ en cas de non déclaration sur SERENA) Si repas un autre jour que ceux prévu – facture de 5.55€ par repas (voir A)
	LUNDI		
	MARDI		
	MERCREDI		
	JEUDI		
	VENDREDI		

Visa du parent responsable financier